

Une famille mayennaise de moins en moins institutionnalisée

Le 27 novembre 2015, au Palais de justice, à Laval, le Conseil départemental d'accès au droit a organisé une nouvelle édition de son Forum annuel d'accès au droit. Le matin, le CÉAS de la Mayenne a introduit la conférence « Mariage, Pacs, concubinage », en une dizaine de minutes, par des données sociodémographiques synthétiques concernant la famille et le couple en Mayenne. Nadine Riou, présidente de la Chambre interdépartementale des notaires, et Anne-Sophie Gouedo, bâtonnier, ont développé le thème, mais dans une approche historique et juridique. Environ soixante-dix participants. Ci-après les grandes lignes de l'intervention du CÉAS. Elles ont pour sources l'Insee, soit le recensement de population, soit l'état civil, ainsi que le ministère de la Justice.

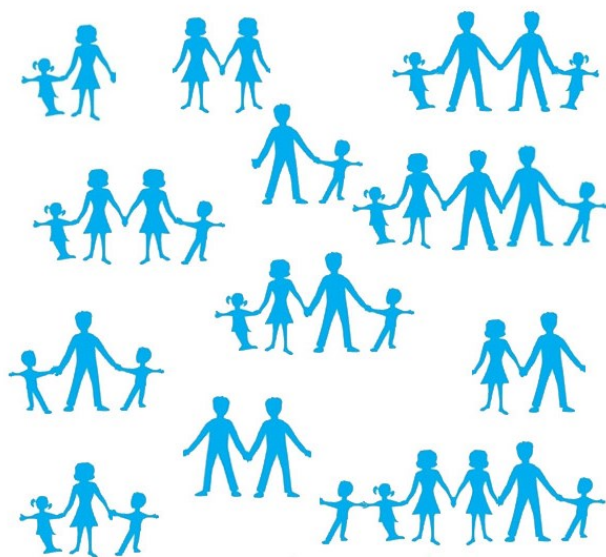
- En 1990, 91 % des couples mayennais étaient mariés. En 2012, seuls 76 % le sont. La diminution est conséquente. Au demeurant, **les couples mariés restent très majoritaires**. Par ailleurs, le taux en Mayenne (76 % en 2012) est conforme à celui pour la France métropolitaine (75 %) : **les comportements dans le département ne se démarquent plus de ceux en France comme par le passé**.
- Si l'on prend en compte, non plus les couples, mais la population des 15 ans ou plus, 52 % des Mayennais, en 2012, sont mariés et, cette fois-ci, on a un taux supérieur à celui pour la population de la France métropolitaine (47 %). Sur cinq ans

(2007/2012), en Mayenne, la tendance est à une diminution du nombre de personnes mariées (- 2,1 points), mais à une augmentation de celui des célibataires (+ 1,6 point) et des divorcés (+ 0,6 point), les uns et les autres pouvant être en couple (non mariés).

- Si le mariage reste malgré tout le modèle dominant, **les familles sont de moins en moins institutionnalisées**. En 2013, pour la première fois, le nombre de mariages est inférieur à 1 000 dans le département. Seuls trois départements ont un taux plus faible de nuptialité ⁽¹⁾ que la Mayenne.

- Des statistiques du recensement sont assez inattendues ⁽²⁾. En 2012, 46,8 % des enfants de moins de 3 ans ont des parents qui ne sont pas mariés (+ 8,6 points par rapport à 2007). Ce qui est surprenant, c'est que **le taux des enfants ayant des parents non mariés est nettement plus élevé en Mayenne (46,8 % en 2012) qu'en France métropolitaine (40,5 %)**.

- La précocité au mariage pourrait expliquer cette part importante d'enfants dont les parents ne sont pas mariés. C'était possible en 2005 : 57 % des mariées, en Mayenne, avaient moins de 30 ans, contre 49 % en France métropolitaine. Cependant, en 2013, l'hypothèse ne fonctionne plus : le taux de nouvelles épouses de moins de 30 ans est quasiment identique en Mayenne et en France métropo-



(Suite page 3)

(1) – Le taux de nuptialité est le rapport du nombre de mariages de l'année à la population totale moyenne de l'année.
(2) – Les « autres cas » ne sont pas ici pris en compte (tableau FAM 7 des résultats du recensement).

Pacs : 713 ont été conclus en 2014 en Mayenne

Le ministère de la Justice diffuse de nombreuses statistiques liées aux activités des juridictions, notamment celles du Pacte civil de solidarité (Pacs) et des ruptures d'union. L'outil mis à disposition permet de construire simplement ses propres tableaux après avoir choisi les critères en ligne et, pour certains tableaux, les indicateurs à afficher en colonne ⁽¹⁾. Nous présentons ici les données détaillées du Pacs pour la Mayenne.

Rappelons que le Pacs a été instauré par la loi du 15 novembre 1999. C'est un contrat conclu entre deux personnes physiques majeures, non mariées, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leurs modalités de vie commune. Des réformes, entrées en vigueur courant 2005 puis au 1^{er} janvier 2007, ont apporté des modifications significatives sur ce contrat, notamment concernant le patrimoine, les droits de succession, ainsi que les formalités d'enregistrement. De plus, par la loi du 28 mars 2011, les notaires sont désormais habilités à enregistrer les déclarations de Pacs, au même titre que les greffes des tribunaux d'instance.

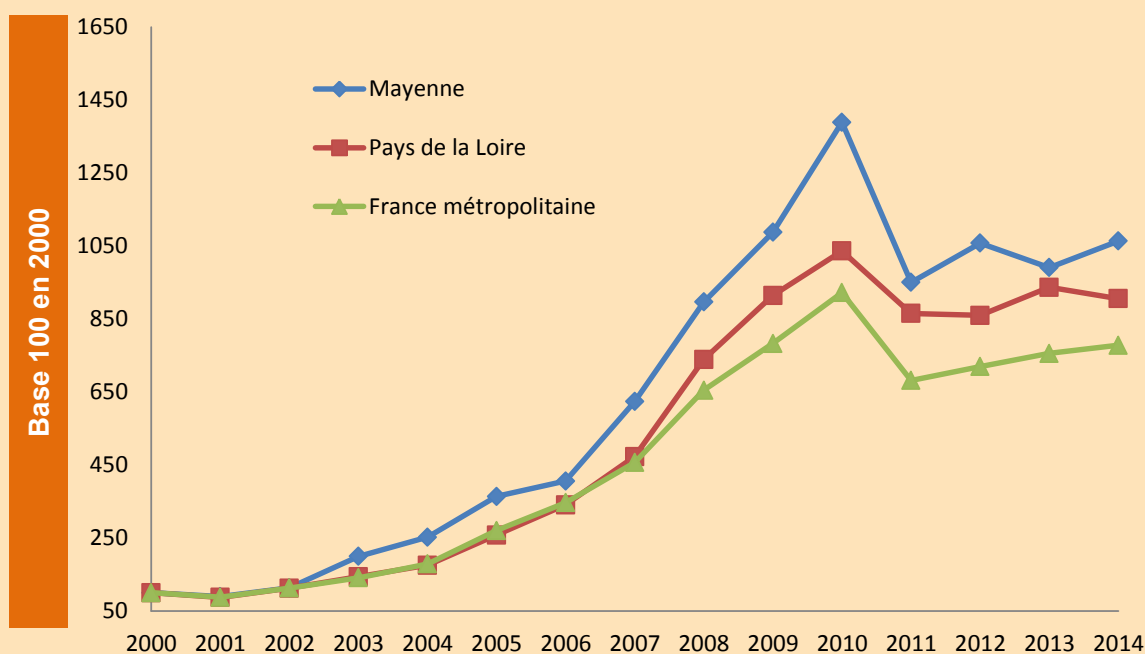
En 2014, 713 Pacs ont été conclus en Mayenne (dont 591 auprès du Tribunal de Laval et 122 auprès d'un notaire), contre 664 en 2013, 709 en 2012, 637 en 2011, 931 en 2010, 729 en 2009... Après une très forte progression en Mayenne, entre 2007 (418 Pacs) et 2010 (931), et une forte diminution entre 2010 (931) et 2011 (637), le nombre de Pacs a de nouveau augmenté en 2012 (709) pour diminuer l'année suivante (664). En 2014, on enregistre une nouvelle augmentation par rapport à l'année précédente (+ 49).

Au cours de l'année 2014, 703 Pacs en Mayenne concrétisent un contrat entre une femme et un homme (98,6 %), 2 entre deux femmes (0,3 %) et 8 entre deux hommes (1,1 %). En Mayenne, les dissolutions sont au nombre de 284 en 2014 (172 en 2013, 229 en 2012, 125 en 2011, 114 en 2010, 89 en 2009). Entre 2009 et 2014, les dissolutions ont eu tendance à augmenter dans le département (+ 195).

Toujours en 2014, 190 dissolutions ont été déclarées pour motif de mariage (174 entre une femme et un homme, 10 entre deux femmes, 6 entre deux hommes) ; 89 avec accord commun des partenaires (83 entre une femme et un homme, 3 entre deux femmes, 3 entre deux hommes) ; 4 pour une demande unilatérale de l'un des partenaires (couples femme et homme) ; 1 pour décès (couple femme et homme).

En 2014, la durée moyenne du Pacs était de 48,8 mois. Elle était de 43,8 mois en 2013, 39,9 mois en 2012, 49,9 mois en 2011 et 38,6 mois en 2010.

Graphique 1 – Évolution du nombre de Pacs conclus, entre 1999 et 2014, en Mayenne



Source : ministère de la Justice

(1) – Site Internet du ministère de la Justice : www.justice.gouv.fr, rubriques « Publications », « Statistiques ».

litaine. Les mêmes constats s'observent pour les hommes mariés de moins de 30 ans.

- En Mayenne, on a célébré un peu moins d'un millier de mariages en 2013. Dans le même temps, sur la période de 2010 à 2013, le Tribunal de grande instance (TGI) a prononcé 445 divorces en moyenne par an. Bien entendu, **cela n'a aucun sens de dire qu'un mariage sur deux se termine par un divorce**. Ce qui aurait du sens, ce serait de mettre en perspective le nombre annuel de divorces sur le nombre total de couples mariés : soit un peu moins de 500 divorces prononcés (en 2013) pour un effectif total de 60 500 couples mariés (en 2012).
- Sur la période 2010-2013, **le TGI de Laval a prononcé un divorce alors que le mariage avait déjà duré près de 16 ans en moyenne** (près de 15 ans en France métropolitaine). **La tranche d'âge où l'on divorce le plus est celle des 40 à 49 ans** : 37,3 % des divorces

pour les femmes ; 39,7 % pour les hommes. Mais on divorce aussi après 60 ans : 6,9 % des divorces pour les femmes et 10,1 % pour les hommes. L'augmentation du nombre de divorces peut s'expliquer de multiples façons... dont **l'accroissement de l'espérance de vie à la naissance**, lequel a nécessairement un impact sur la durée de vie en couple. Pour une femme, par exemple, l'espérance de vie à la naissance était de 65,2 ans en 1946 (juste après la Seconde Guerre mondiale)... et elle est de 85,5 ans en 2014 (soit un gain de 20,3 ans).

- Près d'un millier de mariages par an, en Mayenne, mais aussi quelque 700 Pacs ⁽³⁾ déclarés en 2014. Le Pacs connaît aussi ses dissolutions (190 en 2014). Ce peut être par mariage, ou séparation du couple, ou encore décès de l'un des deux membres. Une particularité inattendue : 99 % des Pacs en 2014, pour la Mayenne, concernent des couples mixtes, et seulement dix, des personnes du même sexe.

(3) – Pacte civil de solidarité.